Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 8 Safar 1443
15 Septembre 2021

N° 81

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2096**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2097**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **2100**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2100**
Avis aux créanciers..... **2103**
Convocations
Sociétés anonymes **2103**
Autres Sociétés **2105**
Divers
Avis au public..... **2106**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE GENERALE DE SERVICE ET DE TRAVAUX EN REGIE «SGSTR»

S.A. «SGSTR»

Au capital de 50.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 82723H/A/M/000

En vertu du PV du Conseil d'administration du 16-8-2021 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 20-8-2021 quittance n°MO41684, enregistrement n°21702095, il a été décidé de nommer Mme Annabi Anissa Présidente Directrice Générale de la société.

Une copie du PV a été déposée au centre National du Registre des Entreprises en date du 6/9/2021 sous le numéro 202186591.

2021R02295SANB2

SOCIETE NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS

S.A. «NET» au capital de 787.500 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 15077 A/A/M/000

En vertu du PV du Conseil d'administration du 10-8-2021 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 20-8-2021 quittance n°MO41682, enregistrement n°21702094, il a été décidé de nommer Mme Annabi Anissa Président Directeur Général de la société.

Une copie du PV a été déposée au centre National du Registre des Entreprises en date du 6-9-2021 sous le numéro 202186596.

2021R02296SANB2

SOCIETE SOFIP-SICAF

S.A. «SOFIP-SICAF»

Au capital de 1.500.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 492569Y/N/M/000

En vertu du PV du Conseil d'administration du 16-8-2021 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 20-8-2021 quittance n°MO41687, enregistrement n°21702096, il a été décidé de nommer Mme Annabi Anissa Président Directeur Général de la société.

Une copie du PV a été déposée au centre National du Registre des Entreprises en date du 6-9-2021 sous le numéro 202186593.

2021R02297SANB2

Augmentation du capital par conversion du compte courant associé

De 1 800 000 DT à 8 050 000 DT

SOCIETE POINT M

S.A

Dénomination sociale : POINT M

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 1 800 000 DT

Adresse du siège social : Siège social : rue du commerce Z.I - La Charguia 1 - Tunis - Tunisie.

Objet social : Commercialisation des produits cosmétiques

Durée : 99 ans.

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Suite à un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/01/2021, il a été déposé le 11/8/2021 à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis sous le numéro 21706839 et enregistré au Registre National des Entreprises sous le Numéro B140462000.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant de Mme Amel Chaibi d'un montant de 6 250 000 DT et la création de 625 000 nouvelles actions de 10 dinars chacune.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021R02302SANB2

Notice légale

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord «SOPINO»

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Identifiant Unique RNE : 1071359F

Siège social : Av Taeib Mhiri Société des Foires de Siliana 6100 Siliana

Notice légale à l'occasion de l'augmentation du capital social de SOPINO de 5 000 000 DT à 11 000 000 DT par :

- L'émission de 300 000 nouvelles actions en numéraire émises à la valeur nominale de 10 dinars chacune ;

- La conversion partielle du compte courant «SODINO» pour la somme de 3 000 000 dinars à prélever sur le principal de sa créance et ce contre l'émission de 300 000 nouvelles actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

Date de constitution et durée : SOPINO a été constituée le 28/8/2008 pour une durée de 99 ans.

Objet social :

La société a pour objet, conformément à l'article 2 de ses statuts :

- La réalisation et l'aménagement de zones industrielles et la construction et la gestion de bâtiments et d'espaces économiques à usage industriel ou de services dans la région du Nord Ouest :

- L'acquisition, l'aménagement, la location ou la vente de bâtiments industriels dans la région du Nord.

La construction, l'acquisition, la vente et la location de tous fonds de commerce, bâtiments ou locaux destinés ou liés à des activités industrielles ou de service.

Identifiant unique RNE : 1071359F

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

Nationalité : Tunisienne.

Capital social : Le capital social s'élève à 5000 000 dinars divisé en 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libéré.

Matricule fiscal : 1071359FAM 000

Renseignements relatifs à l'opération :

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/9/2021 enregistré à la

recette des finances de Siliana le 3/9/2021 sous le n°21501994, Quittance n°M011189 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 6/9/2021 sous le n°AC121132021, il a été décidé d'augmenter le capital social comme suit :

- Une conversion partielle du compte courant actionnaire pour un montant de 3 000 000 DT.

En contrepartie 300 000 actions seront émises pour une valeur nominale de 10 dinars chacune (prix d'émission arrêté à la valeur nominale de 10 dinars) ;

Une augmentation en numéraire (apport liquide) pour un montant de 3000 000 DT réservée :

A la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC) pour un montant de 2 200 000 DT ; Et à la SODINO pour un montant de 800 000 DT

Contre ces souscriptions 300 000 actions en numéraires seront émises à une valeur nominale de 10 dinars chacune

La suppression du droit préférentiel de souscription

Nombre d'actions à émettre : 600 000 actions

Valeur nominale des actions : 10 DT.

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission : Les actions nouvelles (600 000) seront émises à la valeur nominale de 10 chacune.

Dépôt des Fonds : Les 300 000 actions souscrites en numéraire (apport liquide) pour un total de 3 000 000 dinars seront versées pour l'intégralité dans le compte courant bancaire indisponible ouvert auprès de AMEN BANK - Agence Mohamed V sous le n°07807008134060582233.

Période de souscription :

30 jours à partir de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée.

2021402251SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

NOVENCIA MEA

SARL au capital de 1.000 DT

Siège social : Appartement n°501 étage 5 sis immeuble Aoun 5ème étage lotissement stade Lamine rue 20 Mars cité Jawhara 4000 Sousse

RC : B0314312021

MF : 1701467R/A/M/000

N° affiliation CNSS : 644582-17

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 juin 2021 enregistré à la recette des finances (Ariana) le 23 juin 2021 sous le n°21703335 quittance n°M060341, il a été approuvé ce qui suit :

- Changement du siège social de l'ancienne adresse : «1 coin rue de Gabès et Hédi Khfecha Ariana Ville 2080 Ariana, Tunisie» à la nouvelle adresse : «Appartement n°501 étage 5 sis immeuble Aoun 5éme étage lotissement stade Lamine rue 20 Mars cité Jawhara 4000 Sousse, Tunisie».

Un exemplaire de cet acte a été déposé au Registre National des Entreprises de Sousse en date du 30 juin 2021 sous le n°2021152322.

2021S00974SRLB2

Sté «LA Coquette Capital»

I.U : 1654786N

Capital : 2.000 dinars

Siège : 77, rue Ahmed Chawki - Médina Jadida

Suite au P.V extraordinaire enregistré à la recette des finances Yasminet n°21701998 du 3-9-2021 quittance n°M036534 Mr Yassine Labidi cède 190 de ses parts à la STE à MD Chadia Benjemaa (cession enregistrée à la recette El Yesminet n°21701529 du 25-6-2021) ainsi la Société prend la forme de société à responsabilité limitée (S.A.R.L) en recommandant la mise à jour des statuts.

Une copie a été déposée au RNE le 7/9/2021 sous le n°202187200.

2021402250SRLB2

Nomination d'un liquidateur sur

"La Société DUTAF TUNISIE - SARL"

Société en liquidation

RC : N°1400040S

Siège social : Zone industrielle 117 Rue de la mosquée Raoudha Chotrana I - 2036 la Soukra - Ariana

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulé le 29/7/2021 au bureau du maître Mossaab Ghannouchi enregistré le 12/8/2021 sous le n°040003, en présence des associés; il a été décidé à l'unanimité la nomination de Mlle Khalfi Sihem sise au 19 Rue de Libye Lafayette Tunis 1002, en qualité de liquidateur de La Société DUTAF - SARL.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis au 19, rue de Libye 4ème Etage - Lafayette 1002 Tunis soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2021402255SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/7/2021 enregistré à la recette des finances El Fahs le 6/9/2021 quittance n°26810 enregistrement n°21201154 Mme Souad Bent Mohamed Ellouati CIN n°00939674 a vendu à Mr Taoufik Ben Mrad El Mejri CIN n°00928042 la totalité du fonds de commerce exploité comme boulangerie sis route Tunis El Fahs 1140 El Fahs.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à son adresse rue Ghandi El Fahs Zaghouan pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 9/9/2021.

2021T00854FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de nouvelle Médina le 24/4/2021 sous

numéro 21202343 quittance n°M033705, Monsieur Walid Ayadi a vendu à Madame Fatma Ezzahra El Issi épouse Slimane Tbib la totalité du fonds de commerce exploité comme «vente des fruits secs» est en activité sis au 47 Rue Abou Kassem Chebbi Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de monsieur Walid Ayedi sis au 47 Rue Ghana Ben Arous, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

La vente est publiée au journal Essabeh n°23129 du 8/9/2021.

2021T00855FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17-8-2021 enregistré à la recette des finances de Fouchana en date du 17-8-2021 quittance n°M048659 enregistrement n°21203000 monsieur Mourad Hammami a vendu le fonds de commerce exploité pour Fast Food, sis à la route de Fouchana, km 9, gouvernorat de Ben Arous, à Madame Assia Labidi.

Les oppositions se feront entre les mains de la rédactrice de l'acte société d'avocats Derbeli Frères sise à 10 rue de Palestine Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Achourouk» en date du 27-8-2021.

2021R02290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé et enregistré à la recette des finances el Mourouj Ben Arous le 25/6/2021 quittance n°M036792 Enregistrement n°21202639 Bakhta Trabelsi vend et cède à Monji Chtioui la totalité du fonds de commerce Restaurant sis au local Rue 20 Mars Mourouj 5 Ben Arous Y1651695

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur sis n°04 rue10754 ourdia1 Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le quotidien du 3/7/2021.

2021R02291FCCC2

Vente d'un fonds de commence

Suivant un contrat de vente délivré le 12/7/2021 enregistré à la recette des finances de Soliman - Nabeul le 4/8/2021 quittance n°Mo29542 enregistré sous le n°21201611.

Dont Monsieur Nabil Ben Nadji Ben Brahim Khaled Titulaire de la CIN n°06420824 délivrée le 02/10/2010 demeurant à rue Nabeul n°10 Soliman Nabeul a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels destiné comme Boulangerie situé au lotissement Nabli n°09 route de la plage Soliman Nabeul, à monsieur Belkacem Ben El Kilani Bnina titulaire de la CIN°05817676 délivrée le 3/9/2019 demeurant à Zraoua Matmata Gabès.

Les oppositions auront lieu chez maître Abdellatif Limame rue de la Marifa Gabès durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au jort.

Cette annonce a été publiée aux journaux «El chourouk» et «le Quotidien» le 12-8-2021.

2021R02299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 20/02/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 20/02/2020 Quittance n°M011447 enregistrement n°20200958 Monsieur Ameur Troudi titulaire de la CIN n°06809631 et Monsieur Nacr eddine Kachroudi titulaire de la CIN n°06958554 demeurant toza Monastir a vendu le fonds de commerce situé avenue Elbiia rue Ebn kaldoun cité Eloumrane 5000 Monastir destiné Taxiphone avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions sur le prix de vente est déposées au domicile élu Chez Maître Samia Hamammi Avocat à l'avenue Ibn Eljazar Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echorouk du 11/7/2019.

2021S00975FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 11/8/2021 rédigé par Maître Mohamed Fakhfekh avocat à la cour de cassation et enregistré à la recette des finances de Maharés le 16/8/2021, bord.M025991, case 21200690 la Dame Nafissa Jarjir titulaire de la C.I.N numéro 01330502 a vendu à Monsieur Nejah Guenania titulaire de la C.I.N numéro 05294531 un fonds de commerce dont l'objet est la vente des fruits secs et exploité à El Hachena Maharés moyennant le prix de cinq milles dinars. Les oppositions seront reçues dans les vingt jours de la publication légale au J.O.R.T entre les mains de la vendeuse à son adresse située à Elawayed Bir Ali Ben Khalifa Sfax cet avis a été publié au journal Achourouk en date du 01/9/2021.

2021X01005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 01/9/2021, enregistré à la recette des finances Abou Alkacem Chebbi Sfax en date du 02/9/2021 quittance n°M077567 enregistrement n°21203319, Mr. Fahim Ben Moncef Ben Hssan Kammoun, Identifiant unique n°1417742D, demeurant à Route Sidi Mansour cité Menchia n°42 Sfax, vend et cède à Mr Yassine Ben Mohamed Ben Rjab Ben Hmida demeurant à Route Menzel Chaker Impasse Sidi Khalifa7 Al Ain Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à Rue Dag Hammarskjld Beb Bhar Sfax, exploité dans le commerce des fruits secs.

Les oppositions seront présentées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Moez Turki, avocat à Sfax, rue Habib Maazoun Im. Chakroun Bureau n°1 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

L'insertion de cette annonce a eu lieu dans le journal Al Sabah le 7/9/2021.

2021X01006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé avec signature légalisée en date du 02 et 04 août 2021, enregistré à la recette des finances, route de Tunis, Sfax le 17/8/2021 sous le n°21202468, Sami Arbi, titulaire de l'identifiant 0537418D, demeurant à route Saltnia km 4, Sfax, a vendu à Rahma Mefteh, demeurant à route de Gabès km7, Sfax la totalité du fonds de commerce situé à rue 5 août, Sfax exploité dans la vente des volailles. Les oppositions doivent être adressées au cabinet de

Maître Ismail Ben Messaoud, sis à 3, rue Patrice Lumumba, immeuble Sfax city, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 10/9/2021.

2021X01007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 3/8/2018, enregistré le 4/9/2018 à la recette des finances de Sfax sous n°18200602, quittance n°M032381 Monsieur Bachir Abidi titulaire de C.I.N n°09123650 a vendu à Madame Nahed Bent Lotfi Ben Ali Derbel titulaire de la C.I.N sous n°08863910, la totalité du fonds de commerce, exploité au local situé sur la route de Taniour km 6 avenue Monji Slim Chihia à Sfax, pour la vente des fruits secs.

Les oppositions peuvent être formées entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au J O R T.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Temps» et «Essabeh» du 11/9/2021.

2021X01009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 01/9/2021 et enregistré à la recette des finances de Djerba la même date sous numéro 21203356, quittance n°M067257, Madame Wassila Ben Khelifa Ben Soltana titulaire de la CIN n°01255313 délivrée le 12/7/2003 demeurant à 20 Mars tawrit houmet souk Djerba a vendu à Monsieur Issam Ben Abed Razak Alfidha, titulaire de la CIN n°13414391 délivrée le 15/6/2009 demeurant à Gizen Djerba, la totalité de fonds de commerce qui s'agit de «Pizzeria et Crêperie» sise à 20 Mars Tawrite Houmet Souk Djerba, à un prix qui relève à dix mille Dinars (10.000.000) qui est resté entre les mains de rédacteur de l'acte Maître Khalil Dhhir, demeurant à Rue Sidi Abess, 1er étage bureau n°2, Houmet Souk Djerba. Toute opposition est recevable dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de ceci est publié au journal Assabah sous n°23125 en date de 3/9/2011.

2021402245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/8/2021, enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 7 septembre 2021, quittance (n°M045940), enregistrement (21201552), Madame Fatma Filali, a vendu à Mr Radhwene Chaabani, la totalité du fonds de commerce qui consiste en un 'Bain maure' dénommé Hammam Achorfa, exploité dans un local sis à 12 rue Abdelkader Zhioua, Menzel Temime Nabeul, avec tous les éléments matériaux et moraux.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte sis à 28 Avenue Beb Bnet Tunis, et ce pendant un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «le Temps» le 10/9/2021.

2021402247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré le 31/8/2021 à la recette des finances Menzah 6 quittance n°M081968 n° d'enregistrement 21205215, Monsieur Tarek Ben Hédi Daoud cin 01304675 demeurant route de Tunis km 2 impasse elloumi Sfax a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de prêt à porter pour femmes sis au n°5 et 6 centre commercial Jamil Menzah 6 Ariana.

Les oppositions seront adressées auprès de maître Mohamed Said Hammadi avocat ayant sont étude 55 avenue Kheiredinne pacha 3ème étage Montplaisir Tunis.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 10/9/2021.

2021402248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 26/8/2021, Qn°67794 d'Enregistrement 21204845 Monsieur Fraj Ben Mbarek a vendu et cédé à Monsieur Abedelkrim Saidi la totalité du fonds de commerce non enregistré au registre de commerce exploité au local à 11 rue Taieb Mhiri l'Aouina Tunis. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Monjia Belhadj Amor 16 Rue Eben El Jazar Lafayette 1002 Tunis dans les défais légaux : 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié aux journaux le «Quotidien» et Shourouk le 10/9/2021.

2021402253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 01 avril 2021, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 22/6/2021 (quittance n°53002 enregistrement n°21203652), Mme Fatma Mlaiki, a cédé à Mr Néjib Sghaier, le fonds de commerce situé au 17 Rue El Bassatine l'Aouina Tunis, exploité pour vente des fruits secs, moyennant le prix de 27 000 dinars.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 10 septembre 2021.

2021402257FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé de 27/8/2021 et enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mehiri Siliena le 30/8/2021 quittance n°M026036 sous le n°21300797 Yosri Ben Mohamed Salah Jouini a loué le fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Iben Dhief Siliena et dont l'activité est vente semences et les engrais à Mr Chadi Ben Mohamed Salah Jouini.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du local dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 3/9/2021.

2021R02298FCCC3

Résiliation d'une location gérance

Suivant acte sous seing privé en date du 26/7/2021, enregistré à la recette

des finances rue Med Maârouf Sousse le 11/8/2021 sous le n°21301652 la société DEFI et la société WIN STORE, se sont convenu à résilier la location gérance conclue par acte sous seing privé le 6/7/2017 enregistré à la recette des finances rue Med Maârouf Sousse le 23/7/2018 sous le n°18301592 concernant la totalité du fonds de commerce exploité en distribution et réparation matériels informatiques situé à l'angle de la rue Sahban Ibn Wail et l'avenue Taher Sfar Sousse rétroactivement à partir du 20/6/2020.

Acte publié dans les journaux le quotidien et «Al Chourouk» du 10/9/2021.

2021S00973FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Raison sociale : Barberousse de Pêche Sportif

Adresse : 7 Bis Rue Abou El Kacem El Chabbi, la Goulette 2060, Tunis

Activité : Sportive.

Objectifs :

Former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et artistiques et les promouvoir au plus haut niveau sportif et moral.

Comité constituant :

Président : Aymen Aissa.

Vice Président : Mohamed Amine Messaoudi.

Secrétaire Général : Wassef Ben Hassine.

Trésorier : Mohamed Sofien Aissa.

2021R02292APSF1

Constitution du syndicat des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée constitutive le 5/6/2021 déposé à la municipalité de Sousse le 9/9/2021, et enregistré à la recette des finances de Trocadéro Sousse le 7/9/2021 sous n°21801739 quittance M033394 l'élection des membres du syndicat helya 2 à Sahloul 4 est constitué pour une période de 2 ans.

Président : Ridha Fdhila.

Trésorière : Mouna Bouzidi.

Secrétaire générale : Sihem Lamine.

Responsable achat : Wael Majdoub.

Membres : Walid Slouma / Foued Mansour / Khalii Haouari / Mohamed Methneni / Lotfi Boufares.

2021S00971APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Cabinet maître Abidli Hanène

Avocate à la cour

Rue Mohamed Ali, Immeuble Baklouti, Jendouba

Matricule fiscal : 984615/X

Partie poursuivante : Nadia Bent Rabeh Stiti, femme au foyer, demeurant à Esswalem, Eddoura ; Ghardimaou, Jendouba, ayant la C.I.N n°07783803

Partie poursuivie : Mounir Ben Mohamed elmajid Amemra Agriculteur, demeurant à El Amemria, Ghardimaou Jendouba, ayant la C.I.N n°02522740.

Avocate poursuivante : Maître Abidli Hanène, Avocate à la cour, Rue Mohamed Ali, immeuble Baklouti, Jendouba.

Immeuble saisi : il s'agit de 4166.666 m² parts indivises revenant à la partie poursuivie dans la propriété dite «elmajen» ou encore «Trarbia» dont la superficie est de 2 hectares 50 ares située à henchir Sidi abbès, rue des mosquées, Ghradimaou, Jendouba entourée au nord et au sud par un quartier résidentiel, à l'Est par les héritiers de Mohamed Salah Zdiri puis l'usine de fer et à l'ouest par une route, donc l'immeuble est entouré à l'ouest, nord et sud par des quartiers résidentiels aménagés en partie et la propriété est vivable.

Mise à prix : le prix est fixé après réduction de 40 % à 174.999.972 Dinars au quel s'ajoutent 3.996.875 dinars au titre des frais judicaires et au quels s'ajouteront les frais complémentaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Date de l'adjudication : mardi 12/10/2021 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Jendouba à partir de 9h du matin.

Conditions de visite de l'immeuble : tous les jours pendant les heures de travail. Pour plus de renseignements s'adresser à l'étude Maître Abidli Hanène située à Rue Mohamed Ali, immeuble Baklouti, Jendouba ou au greffe du tribunal de première instance de Jendouba où est déposé le cahier des charges. Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix ou présenter un chèque certifié avec l'obligation pour les étrangers d'obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2021T00856VEPA1

Adjudication pour la deuxième fois

Bureau Maître Yamina Oueslati

Avocate

Rue Habib Bourguiba Siliana

Les saisissants : 1) Houria Bent Mohamed Ben Mabrouk Ben Saed Hammami 2) Mhania 3) Halima 4) Naima 5) Abd El Fatteh 6) Rabia tous fils de Ali Ben Mohamed Ben Massoud Jridi, siège de renseignement : Bureau de leur Avocate Maître Yamina Oueslati rue Habib Bourguiba - Siliana.

Saisi : Héritiers de Mounir Ben Ali Ben Mohamed Jridi : 1) Fadhila Bent Hsouna El Farrougi et ses fils Kouloud et Khaled résidants à Cité Essaleh Siliana.

Désignation de l'immeuble saisi : Propriété à caractère résidentiel non immatriculé Situé dans le quartier Essaleh Siliana avec un rez-de-chaussée et deux étages : pour le rez-de-chaussée se compose de deux chambres; un salon ; une cuisine et

une salle d'eau pour le premier étage il se compose de deux chambres, un salon, une douche et un balcon pour le deuxième étage il se compose d'une chambre et un orbite avec 118 m² couvert pour le rez-de-chaussée 114 m² couvert pour le premier étage et 13.5 m² pour le deuxième étage.

L'Avocate saisissante : Maître Yamina Oueslati Avocate, rue Habib Bourguiba Siliana.

La mise à prix après rabaissement de 40 % : 113.040,000 dinars.

L'indication de la date et l'heure de l'adjudication et du tribunal devant lequel elle aura lieu : Mardi 5 octobre 2021 (5/10/2021) à 9 heures au tribunal de première instance de Siliana.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

Chaque jour de 10 heures à 16 heures pour tout autre renseignement contacter le tribunal de première instance de Siliana ou le bureau de l'Avocate saisissante.

2021R02294VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., IU. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Ahmed Ben Elhouch Zaied (CIN 03570226), demeurant à Hessi Jerbi Zarzis gouvernorat de Médenine,

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de la propriété dénommée «Ajil» objet du titre foncier n°10765 Médenine qui consiste en une parcelle de terre (la parcelle n°3 du plan de division du terrain objet du titre foncier n°742 Médenine) située à la péninsule Sidi Chamakh, à l'ouest d'Al-Zawiya d'un côté et de l'autre en bordure de la route intermédiaire n°109 et la Méditerranée, et en bordure de la route menant de la chaussée romaine à Mwensa, d'une superficie d'un hectare (10000 m²), et qui contient :

- Un hôtel de trois étages, dont le rez-de-chaussée est moderne et composé d'un restaurant; un café, un espace de réception le premier et deuxième étage abritent les chambres d'hébergement. Il est aussi aménagé par une grande terrasse, une piscine, un bureau de l'économat, et un bâtiment administratif attenant à l'hôtel.

- Du côté est de la parcelle, un bâtiment d'habitation de trois étages suivi d'une terrasse menant à la route principale, et un bâtiment de deux étages.

- Une station de ravitaillement pavée en béton armé, comprenant une cafétéria, un atelier de lavage de voitures et une administration.

La propriété donne directement sur la route entre Djerba et Zarzis. Elle est située dans une zone touristique et de services, à l'intérieur du plan d'aménagement de la ville de Zarzis.

5- Mise à prix : Quatre million neuf cent cinquante cinq mille huit cent dinars (4.955.800,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à route Tataouine Médenine le lundi onze octobre deux mille vingt et un (11/10/2021) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2021X01002VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Cabinet Maître Mohamed Jebir

Avocat à la cour

4 Rue Victor Hugo n°12 Sfax

MF : 798403/W/P/A

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sous-indiqué aura lieu le mercredi 6/10/2021 à partir de neuf heures du matin à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2.

Immeuble objet de l'adjudication : un terrain agricole d'une superficie de 11619m² comportant 3 oliviers et 3 arbres, sis route kirawan km 23 zone harchana Sfax et délimité au sud un terrain agricole, à l'est route kirawan, au nord et à l'ouest impasse.

Poursuivant : Fathi Ben Rhouma CIN 01327505, non immatriculé au R.C. et ayant son avocat Maître Mohamed Jebir.

Partie saisie : Aid Aydi non immatriculé au R.C, C.I.N n°09219276 demeurant rue Imem Melk Elbsten Sfax.

Motif légal : En vertu de la saisie immobilière n°10910 en date du 18/3/2021 établie par l'huissier notaire Zouhir Taktak en exécution de l'injonction de payer n°37521 rendue par le Tribunal de première Instance de Sfax le 29/01/2021 et signifié par l'huissier notaire suivant exploit n°10910 en date du 22/02/2021.

Mise à prix : quarante huit mille sept cent quatre vingt dix neuf dinars 800 millimes (48.799. 800dt).

Majoré de 1.897372 dt frais et honoraires taxés par le tribunal.

Observations :

1) Nul ne peut participer à l'adjudication que celui qui consigne au moins le tiers de la mise à prix et ce par l'Intermédiaire d'un avocat conformément à l'article 425 du C.P.C.C.

2) On peut visiter les lieux pendant toute la semaine

3) Tous les frais devront être ajoutés au prix de l'adjudication

4) Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du Tribunal de Première instance de Sfax 2 Où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet Maître Mohamed Jebir Avocat poursuivant 4 rue Victor Hugo n°12 Sfax.

2021X01008VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mme Amel Bent Tijeni Ksentini Epouse Hbib El Jed (débitrice hypothécaire), titulaire de la CIN 01330758 y demeurant Route de Sokra Km3 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Mimoun Moalla sous le n°29239 le 8/6/2021 et inscrit au titre foncier n°76247 Sfax le 22/6/2021 vol Sfax 2021/2 sous n°2164 sur la totalité de la propriété enregistrée et représentée par une parcelle de terrain déformée réservée à l'habitation sise à Route de Sokra Km3 Sfax (oued el Maou) Machika Merkez Dammak au bord d'un passage en arrivant à cette parcelle de terrain par porte métallique à 2 battants orientation sud prés d'une autre porte métallique simple qui mène à l'entrée sud de largeur est de 5.75 m, et la superficie de cette parcelle de terrain est de 620.00 m² objet de titre Foncier n°76247 Sfax nommée «Amel».

Au coin nord ouest de cette parcelle de terrain se trouve un local d'habitation représenté par une villa moderne qui se compose de rez-de-chaussée, étage et suites.

Le RDC d'où on arrive et le reste de la parcelle de terrain par une porte métallique à 2 battants ouverture sud qui suit entrée qui mène à une porte en bois à 2 battants ouverture sud et le rez-de-chaussée contient 3 chambres, hall, séjour, salon, salle à manger y contient 2 fenêtres est et sud, véranda sud est couloir, cuisine équipée sanitairement de haute gamme où se trouve une fenêtre est et placard équipé et salle de bain équipée sanitairement moderne y se trouve une petite fenêtre nord, couloir et espace sanitaire représenté par une douche équipement sanitaire moderne.

La surface couverte de rez-de-chaussée est de 203.60 m².

Au coin nord est de rez-de-chaussée se trouve des suites représentés par kitchinette équipée sanitairement moderne y se trouve un placard construit bien équipé et du coin nord ouest se trouve coin sanitaire bien équipé et moderne.

La surface couverte de ces suites est de 25.50 m²

L'étage y on arrive par une porte en bois à un battant ouverture nord qui suit un petit jardin qui mène à des escaliers construits sol cimenté et ces escaliers mènent à une autre porte métallique à un battant qui mène à un espace couverte sans les séparations.

Au coin ouest de cet espace existe une porte métallique à un battant qui mène à un balcon sud ouest et au coin est de cet espace existe une autre porte ouverture est qui mène à un balcon couvert sud est. La surface couverte de l'étage est de 184.00 m².

Les escaliers mènent à la terrasse

Les limites de la propriété : du Sud rue non goudronnée de largeur est de 6.00 m projetée de large 10.00 m, de l'est propriété saadaoui et autres, de l'ouest propriété héritiers Kammoun et du nord autres voisins.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 170.000.000 D sur toute la propriété inscrit le 18/6/2010 (vol Sfax 2010/02 n° 1845) au profit BTL.

- Hypothèque d'un montant 20.000.000 D sur toute la propriété inscrit le 30/11/2010 (vol Sfax 2010/2 n°3382) au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 40.000.000 D sur toute la propriété inscrit le 13/6/2016 (vol Sfax 2016/02 n°1918) au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 15.000.000 D sur toute la propriété inscrit le 23/6/2017 (vol Sfax 2017/02 n° 142) au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 22/6/2021 (vol Sfax 2021/2 sous n°2164)

Mise à prix : le local saisi est fixé à quatre cent cinquante huit Milles dinars (458.000.0000) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 13 octobre 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2 sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou près de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 152.666.666 par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2021X01014VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amdouni Khouloud

Avocat à la cour

1- La partie poursuivante : Hbib Khlif

2- L'avocat poursuivant : Me. Amdouni Khouloud avocate à la cour, 24 rue Daghbagi étg. A B.8 1000 Tunis.

3- La partie poursuivie : Rachida Khlif - Saida Khlif - Moufida Khlif - Lotfi Khlif- Fathi Khlif.

4- Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : L'intégralité du bien immobilier sis à cité Bouchoucha le Bardo rue la Colombie n°05 Tunis objet du titre foncier 75906 Tunis. Il s'agit d'une maison de plain-pied d'une superficie totale de 216 m².

5- Mise à prix : Trois cent vingt mille et cinquante dinars (320.050,000 D).

6- Date et lieu de la vente : Mardi le 12/10/2021 à 9 h du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Tunis Avenue Bab Bnet 1019 Tunis.

7- Visite des lieux : Tous les jours.

2021402266VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Suite au jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°44485, La Sté VISION PRINT identifiant unique 0884750X est en cessation de paiement depuis le 02/10/2019 et par la suite déclaré en faillite.

Mme Soumaya Mhirsi est désignée comme juge commissaire et que Mr Chokri El Heni a été désigné syndic de faillite de la société.

Le syndic de faillite fait appel à tous les créanciers de la Sté, de communiquer leurs pièces justificatives dans les délais réglementaires à son bureau sis à 34 rue Ali Darghouth 1001 Tunis.

2021T00857VEPA2

"SOCIETE OUTSOURCING INTEGRATION"

S.A.R.L au capital social de 1.000 dinars tunisiens

Identifiant unique : 952 831D/A/M/000

MF : 952831D/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance des créanciers de la société OUTSOURCING INTERGRATION que le plan de répartition prévu par ledit article a été arrêté par le liquidateur monsieur Alain Gérard Elayi et peut être demandé au liquidateur à l'adresse email suivante : drh1@mediatechnix.net

Toute personne intéressée peut faire opposition dudit plan de répartition dans un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2021402252VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 de dinars

Siège social : Village Touristique Port de La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 922248C

Le Conseil décide, de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 7 octobre 2021 à neuf heures (9 h) au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes de la Société relatifs à la réduction du capital;

3. Réduction de capital social de la Société;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Pouvoirs pour formalités.

2021R02289SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CDC Gestion

SA au capital de 416250 Dinars

Identifiant unique : 1313439A

RC : B01166322013

Siège social : Résidence Lakéo, Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis

Suivant procès-verbal du conseil d'administration daté du 4 Août 2021, les actionnaires de la société anonyme «CDC Gestion SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 7 octobre 2021 à dix heures aux locaux de la société «Caisse des Dépôts et Consignations» sis au 7, Rue Abou Hamed El Ghazeli - Jardins du Japon 1073 - Montplaisir Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020 ainsi que du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

- Approbation des Etats Financiers de la CDC Gestion arrêtés au 31 décembre 2020 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- Approbation des jetons de présence des administrateurs;

- Quitus aux administrateurs;

- Approbation des conventions réglementées;

- Pouvoir pour formalité.

2021R02293SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA- TOUR A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales "TUNISAIR EXPRESS" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le vendredi 1er octobre 2021 à 10 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2019

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019

5- Approbation des conventions réglementées

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2019

8- Approbation de la cooptation des administrateurs

9- Approbation de l'aval donné par TUNISAIR EXPRESS sur les CEA au profit du PN

10- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2021R02300SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES

INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA - TOUR A-9, Rue de l'Artisanat Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales (TUNISAIR express) sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le vendredi 1er octobre 2021 à 11 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Continuité des activités de la société.

2021R02301SANB3

Convocation à une assemblée générale

TUNISO-ITALIENNE DE CABINES DE DOUCHES "TICAD"

SA au capital de 300 000 D

Siège social : route de Gabès km 1.5 Sfax, Tunisie

Matricule fiscal : 1554098N

Les actionnaires de la société TUNISO-ITALIENNE DE CABINES DE DOUCHES «TICAD» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 01 octobre 2021 à 15 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil et des états financiers de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs.

- Approbation des conventions.

- Renouvellement du mandat du conseil d'administration

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2021X01013SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Palme, rue du Lac Constance, 1053 les Berges du Lac, Tunis

Matricule fiscal : 0000170/T/N/M/000

Identifiant unique RNE : 0000170T

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 7 octobre 2021, à 11 heures 30 à l'hôtel "Barcélo Concorde", sis aux Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la mise à jour des statuts de la CFTP conformément à la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

3. Autorisation de vente d'une parcelle de terrain de SIT13 au riverain.

2021402249SANB3

2ème convocation à l'assemblée générale ordinaire

Technology Yadis Contact - T Y C

«Société en liquidation»

Société anonyme

Au capital de 270 000 DT

Siège social : Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des Entrepreneurs

Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique RNE : 1075771G

N° Affiliation CNSS : 275055 - 60

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Technology Contact sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 12 octobre 2021 à 10 heures, au siège social sis à l'Immeuble SOFIDE, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2016;

- Lecture du rapport du liquidateur et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;

- Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2016 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2017 ;

- Lecture du rapport du liquidateur et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017;

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2017 ;

- Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2017 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

- Lecture du rapport du liquidateur et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

- Approbation, du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

- Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2018 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ;

- Lecture du rapport du liquidateur et des rapports

- Lecture du rapport du liquidateur et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019 ;

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ;

- Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2019 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

- Lecture du rapport du liquidateur et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2020 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

- Acceptation de la démission du liquidateur;

- Désignation d'un nouveau liquidateur;

- Entérinement du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Délégation des pouvoirs.

2021402256SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Promotion Touristique du Kef

S.A au capital de 6.500.000 dinars

Siège social : Rue Lac Léman Résidence 2001 Bloc Prima Bureau 22

RC : B01220502014

MF : 1374355J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Touristique du Kef, sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 4 octobre 2021 à 10 heures au siège de CAP BANK sis; 10 bis Rue Mahmoud El Materi - Mutuelleville, 1002 Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation ;

2. Modification des statuts ;

3. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2021402258SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDINVEST - SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

I.U : 0615255P

Tél : 71 861 737

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac du Côme, le 21 octobre 2021 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenu de l'assemblée.

2) Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration se rapportant à l'activité des exercices 2019 et 2020.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents aux exercices 2019 et 2020

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et 2020.

5) Affectation des résultats 2019 et 2020.

6) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7) Quitus aux administrateurs

8) Revoir la composition du conseil d'administration

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2021402264SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale électorale de la société

COOPERATIVE DES SERVICES AGRICOLES «EL FAOUZ» CHORBANE

S.M.B.S.A. "EL FAOUZ" CHORBANE

Le président du conseil d'administration de la Société des Services Agricoles "El FAOUEZ" à Chorbane a inviter tous les adhérents de la société à assister aux travaux de l'assemblée générale électorale des années fiscales 2019/2020 qui se tiendra le Mercredi 20/10/2021 à neuf heures de matin dans le siège de la société à Chorbane dans le but de discuter l'ordre de travaux suivant :

- Récitation des deux rapports littéraires et financiers des années 2019/2020.

- Lecture des rapports de la vérification des comptes des années financières 2019/2020.

- Proposer la bourse des membres du conseil d'administration pour la ratification de la séance plénière.

- Mise à jour de la liste des participants.

- Affectation des excédents budgétaires des années 2019/2020.

- Mettre à jour le règlement interne de la société.

- Renouvellement de cinq membres du conseil d'administration.

- Les adhérents doivent présenter leur candidature au conseil d'administration à partir du 30/9/2021 jusqu'au 9/10/2021. Chaque participant doit formuler une demande de candidat renvoyé directement au siège de la société par poste mettant en considération le cachet de la poste.

Les conditions d'éligibilité :

1- Le candidat doit avoir un niveau scolaire supérieur ou égale à la 9ème année de base ou Troisième année Secondaire ancien régime, une attestation scolaire doit être présentée à cette fin.

2- Il doit être inscrit ou parmi les clients de la société pendant au moins deux ans sans interruption avec un chiffre d'affaire au moyen de 200 dinars par an.

3- Il ne doit pas avoir des anciennes dettes au bénéficie de la société à la date du dépôt de sa demande.

4- Il ne doit pas avoir d'autres activités ou d'autres liens avec d'autres entreprises concurrentes.

5- Chaque candidat doit déposer une caution (garantie financière) de 50 dinars les dates pourvues accompagnée de la candidature.

6- Le candidat appartenant à la fonction publique doit présenter une licence écrite de la part de l'administration à laquelle il fait partie.

7- Le candidat est invité à présenter sa candidature en faveur du président du conseil d'administration par écrit assuré respectant les délais légaux.

2021S00970SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour les exercices comptable 2020

Société mutuelle de base de services Agricoles

EL AMAAL

Messieurs, les adhérents de la Société mutuelle de base de services agricoles EL AMAAL Kairouan sont prisés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2020 qui se tiendra le mercredi 13 octobre 2021 à 9h au siège de l'UTAP Kairouan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moraux et financiers de l'exercice 2020

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020

3- Examen et approbation des rapports du conseil d'administration.

4- Quitus des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2020

5- Désignation provisoire des administrateurs

6- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2021-2022-2023

7- Liste des adhérents

8- Questions diverses.

2021S00972SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Laroussi Ben Hédi Ben Salem Chouchene titulaire de la CIN n°04146501, déclare la perte de l'acte de propriété n°3/3806, objet du titre foncier n°75870 Monastir sis à Imadet Amiret El Fhoul délégation Moknine, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Chrahil sous n°87 le 7/9/2021.

2021S00969DIVD2

Appel d'offres

Vente d'un immeuble appartenant

Au Failli Abderrahmene Abdelkhalek

IU : 182706 N

N° d'affiliation à la CNSS : 105363-21

248 Route de Tunis Hammam Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Sousse 2 sous le n°26059 en date du 17/6/2015 portant faillite du nommé Abderrahmene Abdelkhalek gérant de l'établissement Abdelkhalek Abderrahmene et l'ordonnance rendue par Mme le juge de la faillite audit tribunal en date du 12/7/2021 et son approbation du cahier des charges relatif à la vente d'un immeuble appartenant au failli sus-nommé, l'administrateur judiciaire Belgacem Ben Khaled nommé syndic de faillite dudit établissement Bureau n°2 à l'immeuble El Ahmadia 04 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse (98401023) lance un appel d'offres pour la vente dudit immeuble sis à la Rue Moez Ibn Badis Khezama Ouest Sousse d'une superficie de 439 m² et 510 m² couverts. La mise à prix est fixée à six cent cinquante mille cent dinars (650.100.000). Ceux désirant l'acquisition de l'immeuble sus-indiqué peuvent s'adresser au syndic de faillite à son adresse sus-indiquée pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 300 dinars.

Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le syndic de faillite sus-nommé.

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite de l'établissement sus-indiqué Belgacem Ben Khaled Bureau n°2 à l'Immeuble El Ahmadia 04 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse (Tel et Fax : 73.217.330 et Portable 98.401.023) et ce par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à l'achat d'un Immeuble à Khezama Ouest Sousse.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le lundi 25 octobre 2021.

2021S00981DIVD2